

# COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

Arrêté n°44/26

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN MAIRE ADJOINT

Le Maire de SERVON,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des adjoints au Maire,  
Vu le tableau du conseil municipal,  
Considérant que Christelle PEREIRA DOS REIS prend le rang du troisième adjoint au maire,

### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : En application de l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, Madame Christelle PEREIRA DOS REIS, 3ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : **Scolaire, enfance et jeunesse**

Dans le domaine Scolaire, enfance et jeunesse, il est donné délégation à Madame Christelle PEREIRA DOS REIS, maire adjointe, pour :

- Les relations avec l'inspection académique, le corps enseignant et les parents d'élèves,
- Le fonctionnement du service enfance et jeunesse,
- Le fonctionnement du service de la restauration scolaire,
- Le fonctionnement du Périscolaire,
- Le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes,
- Être l'interlocuteur des habitants sur tout sujet ou question en lien avec chaque domaine délégué.

Article 2 : La signature par Madame Christelle PEREIRA DOS REIS des documents relatifs aux domaines précités devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ».

Article 3 : Cette délégation est donnée par le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité. Elle est valable jusqu'à la fin du mandat, mais peut être rapportée à tout moment.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Madame PEREIRA DOS REIS Christelle

Fait à SERVON, le 27 mars 2026

Le Maire  
Christophe COULOUMY

Le Maire

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif  
Dans le délai de deux mois à compter de la présente notification  
Notifié à l'intéressée  
Signature de l'intéressée



REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2026

Application agréée E-legalite.com

21\_DA-077-217704501-20260327-AM44\_26-AR